

Violences sexuelles : Patrick Bruel est mis en examen

jeudi 11 juin 2026, par [LORIN Vianey](#), [TURCHI Marine](#)

Patrick Bruel a été mis en examen concernant les faits présumés dénoncés par quatre femmes à l'issue de son audition par quatre juges d'instruction. Il est également placé sous le statut de témoin assisté pour quatre autres faits présumés et fait l'objet d'un contrôle judiciaire.

Après avoir été entendu pendant plus de trois heures par quatre juges d'instruction, Patrick Bruel a été mis en examen mercredi 10 juin, a annoncé le parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine). Il a été placé sous contrôle judiciaire après son passage devant un juge des libertés et de la détention (JLD).

Sa mise en examen concerne des faits présumés de viol, de tentative de viol, d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel dénoncés par quatre femmes. Il est par ailleurs placé sous le statut de témoin assisté pour quatre autres faits présumés, notamment trois crimes présumés.

Les juges n'ont pas suivi la réquisition du parquet de Nanterre, qui avait demandé de placer le chanteur de 67 ans en détention provisoire. Il fait désormais l'objet d'un contrôle judiciaire avec plusieurs obligations, parmi lesquelles l'interdiction de quitter le territoire national, d'entrer en contact avec les plaignantes ou leur famille, de fréquenter des salons de massage, et devra justifier de soins psychologiques, précise le parquet.

Patrick Bruel lors d'un concert à Nîmes en 2019. © Photo Jean-Claude Azria / World pictures / MaxPPP

« Les juges d'instruction co-saisis ont rendu une ordonnance constatant d'office l'acquisition de la prescription d'un fait de viol », ajoute le communiqué du parquet. Il s'agit de la plainte pour viol de Séverine (elle ne souhaite pas que son nom de famille figure), une kinésithérapeute qui avait rencontré le chanteur en 2000, après son concert à Grenoble.

Dans le détail, Patrick Bruel est mis en examen pour une tentative de viol qui aurait eu lieu en 2010, dénoncée par l'attachée de presse Karine Viseur à Bruxelles, en marge de la promotion d'un film ; mais aussi pour un viol qui aurait eu lieu en 2008 à son domicile de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), dénoncé par Florima Treiber, une ancienne Miss Alsace qui a témoigné dans les colonnes de *Mediapart* ; et encore pour une agression sexuelle et des faits de harcèlement sexuel dénoncés par Julia*, une masseuse employée dans un spa de luxe à Perpignan ; ainsi que pour des faits de harcèlement sexuel dénoncés par une autre masseuse qui travaillait à Ajaccio (Corse-du-Sud).

Patrick Bruel est par ailleurs placé sous le statut de témoin assisté pour une tentative de viol qui aurait eu lieu en 2010, dénoncée par une ancienne chanteuse, Anne, lors d'un rendez-vous professionnel au domicile du chanteur. Et aussi pour les viols dénoncés par une femme en marge du festival du film britannique de Dinard (Ille-et-Vilaine) en 2012 et par Ophélie Fajfer

à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse) en 2015. Ainsi que pour des faits de harcèlement sexuel dénoncés par une masseuse bénévole au festival de Nyon (Suisse).

Contactée par *Mediapart*, Iris Biehler, avocate de Julia et d'Anne, « *[se] félicite de l'ouverture d'une information judiciaire* » – telle qu'elle le demandait dans sa plainte avec constitution de parties civiles déposée le 12 mai pour ses clientes – et de « *la mise en examen [de Patrick Bruel] pour des faits qui avaient fait l'objet d'un classement sans suite* » en 2020.

S'agissant des dossiers pour lesquels le chanteur est, à ce stade, placé sous le statut de témoin assisté – dont sa cliente, Anne –, elle estime que « *l'instruction va permettre la manifestation de la vérité, en donnant la possibilité aux victimes d'apporter des éléments de preuves complémentaires discutées contradictoirement* ».

Mis en cause par une trentaine de femmes

Lundi 8 juin, l'artiste avait été placé en garde à vue dans les locaux du 1^{er} district de la police judiciaire (DPJ), à Paris. Celle-ci avait été prolongée de vingt-quatre heures mardi matin. Patrick Bruel « *avait depuis plusieurs semaines fait savoir qu'il était à la disposition de la justice, pour pouvoir enfin répondre dans le cadre de la procédure judiciaire, devant l'autorité compétente* », avaient réagi dans un communiqué ses avocat·es, Christophe Ingrain, Céline Lasek et Fanny Colin, à la suite de l'annonce de sa garde à vue.

Le chanteur, qui bénéficie de la présomption d'innocence, réfute toutes « *les allégations de violence, de brutalité, ou de contrainte* ». Auprès de *Mediapart*, en mars, il avait plaidé une « *séduction* » parfois « *directe ou maladroite peut-être* », mais il avait affirmé « *n'avoir jamais outrepassé un refus, jamais forcé à un geste ou un rapport sexuel* ».

Depuis [la révélation de l'affaire par Mediapart](#), le 18 mars, Patrick Bruel a été mis en cause par une trentaine de femmes dans la presse. Plusieurs d'entre elles ont porté plainte ou adressé des signalements à la justice. Le parquet de Nanterre, compétent territorialement en raison du lieu de domicile du chanteur (Neuilly-sur-Seine), centralise depuis la mi-mai ces éléments.

Lundi 8 juin, [Mediapart révélait](#) que deux nouvelles plaintes pour viol avaient été déposées les 27 mai et 3 juin contre Patrick Bruel, auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Nanterre. Patrick Bruel a été mis en examen pour l'une d'entre elles : celle déposée par Florima Treiber. Cette ancienne mannequin alsacienne de 39 ans explique à *Mediapart* avoir rencontré le chanteur en décembre 2007, lors du concours Miss France, alors qu'il présidait le jury.



Florima Treiber en avril 2026. © Photo Mathilde Cybulski pour Mediapart

Elle a alors 20 ans et lui 48. Elle rate le podium, mais le chanteur serait venu la voir en coulisses pour prendre ses coordonnées, en lui assurant que sa carrière *« ne faisait que commencer »*. *« Je voulais percer dans le mannequinat, je me suis dit : c'est génial, il a vu mon potentiel sur scène, il croit en moi »*, nous a-t-elle raconté lors de notre enquête.

Elle affirme que, un mois plus tard, Patrick Bruel l'aurait invitée au concert des Enfoirés à Strasbourg, puis qu'elle l'aurait recroisé le 28 avril 2008 à la cérémonie des Molières, durant laquelle elle était hôtesse. Selon son récit, il lui aurait proposé *« d'aller boire un verre après la cérémonie »* et, une fois dans sa voiture, elle aurait eu la surprise d'arriver *« chez lui »* et *« pas du tout dans un bar »*.

Il lui aurait fait visiter son appartement et, en arrivant dans la chambre, il aurait proposé du champagne, qu'elle aurait refusé. Alors qu'elle attendait *« une discussion professionnelle, artistique »*, et qu'il lui *« donne des contacts »*, il lui aurait soudainement *« sauté dessus »* sans qu'elle *« comprenne ce qu'il se passait »* et sans qu'elle puisse *« le stopper tout de suite »*, *« sidérée »*. *« J'étais face à un animal, la sueur au front... »*, assure-t-elle.

À Mediapart, elle a décrit des faits s'apparentant à un viol, sans vouloir que les détails figurent dans l'article, préférant les réserver pour la justice. Elle affirme que la soirée aurait ensuite tourné court et qu'il l'aurait raccompagnée en voiture.

« Lorsqu'on prend le risque de s'exposer, de revivre les faits, de découvrir des secondes que le cerveau ne souhaite pas revivre, et d'affronter le regard des autres, on a besoin de croire que cela peut servir à quelque chose », dit Florima Treiber. *« J'attends que la justice reconnaisse ce que j'ai et ce que l'on a vécu »*, explique-t-elle à Mediapart.

Questionné par Mediapart, Patrick Bruel a contesté ces accusations : il a assuré qu'il ne s'était *« jamais jeté sur qui que ce soit »*, qu'il n'avait *« exercé ni pression ni contrainte »* et qu'il n'avait sur elle *« aucune autorité »*.

Patrick Bruel a également été mis en examen pour des faits d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel dénoncés par une autre femme [*qui s'est exprimée dans Mediapart*](#) : il s'agit de Julia*, masseuse à Perpignan. Elle dénonce des faits qui auraient eu lieu le 7 juillet 2019, alors qu'elle était employée par la Villa Duflot, un hôtel spa quatre-étoiles.

Aux policiers, cette femme de 29 ans avait relaté que Patrick Bruel, qui se produisait au festival des Déferlantes cet été-là, était venu réserver un massage en « *exig[eant] que ce soit [elle] qui exécute les soins* » et qu’il l’aurait agressée sexuellement dans la cabine de massage, après s’être mis « *nu* » et avoir repoussé la serviette posée sur ses parties intimes. Elle a expliqué aux policiers qu’elle ne « *savai[t] pas comment [se] sortir de tout cela* » et qu’elle lui aurait, à plusieurs reprises, demandé « *de se calmer* », et indiqué que ce spa ne faisait « *pas ce genre de prestation* ».

En partant, le chanteur lui aurait indiqué qu’il allait mémoriser son numéro de portable (qu’elle avait dû fournir pour recevoir l’invitation au concert qu’il lui avait faite) avec les initiales « *Julia IFPB* », pour « *Julia interfessier de Patrick Bruel* ». « *Il a rigolé, il m’a prise dans ses bras et il m’a demandé que tout ce qui s’était passé dans la cabine reste notre secret* », nous avait-elle affirmé.

Questionné par *Mediapart* en mars sur son récit, Patrick Bruel, qui reste présumé innocent, avait répondu que s’il avait « *souvent demandé des massages thérapeutiques avant ou après ses concerts, il n’y a jamais eu ni geste ni parole à connotation sexuelle, ce que la justice a confirmé* ». Il avait affirmé que le numéro de Julia avait été mémorisé avec la mention « *HP pour “hand power”, car le massage était tonique* », et il assure qu’ils en auraient « *plaisanté ensemble* ».

La plainte de Julia faisait partie de la procédure de 2019, classée sans suite en décembre 2020 pour « *infraction insuffisamment caractérisée* ». « *Certains de ces faits, non prescrits, précédemment classés sans suite, ont été réexaminés, et ont pu être ainsi inclus dans la saisine des juges d’instruction* », avait indiqué le parquet de Nanterre mercredi 10 juin, lors de l’annonce de l’ouverture d’une information judiciaire contre Patrick Bruel.

Marine Turchi et Vianey Lorin

* Prénom d’emprunt.

P.-S.

• MEDIAPART. 11 juin 2026 à 10h01 :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/010626/affaire-bruel-aux-enfoires-des-annees-de-mises-en-garde>